



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la Municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM10-2016**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 545**, situé au **41 croissant Varin**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire la marge avant à 5,28 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge avant de 6 mètres, le tout, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à même la galerie existante;
- Demande de dérogation mineure numéro **DM11-2016**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 848**, situé au **3872 croissant l'Écuyer**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire la superficie du terrain à 772,2 mètres carrés et de réduire le frontage du terrain à 22,87 mètres alors que le Règlement de zonage 04-91 prévoit une superficie minimale de 900 mètres carrés et un frontage de 25 mètres le tout, aux fins de procéder à une opération cadastrale visant la subdivision dudit lot.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 17 août 2016.

Stéphane Giguère
Directeur général